



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RESERVE D'ACCES AU CORPS DES
PLP

Section : Génie Industriel

option : Bois

**Rapport de jury présenté par Jean-Claude PERROUX, Inspecteur Pédagogique Régional
Président de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.

2. COMPOSITION DU JURY.

3. EPREUVES D'ADMISSION.

3.1. EPREUVE 1: ECRITURE DU RAEP.

La directive ministérielle
Les conseils donnés aux futurs candidats

3.2. EPREUVE 2: PRESENTATION DU RAEP.

- 3.2.1. Présentation de l'activité conduite
- 3.2.2. Présentation d'une séquence de formation
- 3.2.3. Quelques exemples de questions

1. INTRODUCTION.

Note aux candidats convoqués à l'épreuve d'admission des concours réservés de recrutement de professeurs certifiés et des examens professionnels réservés pour l'accès au corps de professeur de lycée professionnel

Session 2013

Cette épreuve est définie par le BOEN n°47 du 20 décembre 2012.

L'épreuve sur dossier comporte deux parties :

- La première épreuve est la présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum) ;
- La seconde épreuve est un exposé du candidat (dix minutes maximum), à partir d'un sujet proposé par le jury, suivi d'un entretien avec le jury (vingt minutes maximum).

Annexe 2-2

Examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

En vue de l'épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comportant les éléments mentionnés ci-après et qu'il remet dans le délai et selon les modalités fixés par l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnalisé réservé. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixés entraîne l'élimination du candidat.

À l'issue de l'épreuve et après délibération, le jury fixe par ordre de mérite la liste des candidats admis.

2. COMPOSITION DU JURY

Président

M. Jean-Claude PERROUX
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie de GRENOBLE

Membres du jury

M. Patrick AVELINE
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de NANTES

M. André BENECH
Personne à compétences particulières

Académie de TOULOUSE

M. Alexandre BERRUYER
Professeur de lycée professionnel

Académie de GRENOBLE

M. CHRISTIAN COLLING
Personne à compétences particulières

Académie de STRASBOURG

M. Patrick COLSON
Professeur de lycée professionnel

Académie de GRENOBLE

M. DANY CREPEL
Professeur de lycée professionnel

Académie de BESANCON

M. ALAIN DUSSOUILLEZ
Personne à compétences particulières

Académie de GRENOBLE

M. Guy FAVOREL
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de NICE

M. Etienne GAZEAU
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie d' ORLEANS-TOURS

M. Daniel JOURDAN
Personne à compétences particulières

Académie de GRENOBLE

M. Guy LOT
Personne à compétences particulières

Académie de TOULOUSE

M. Jacques LUCIANI
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de BESANCON

M. FRANCK MARTIN
Personne à compétences particulières

Académie de GRENOBLE

Mme Lucette MARTIN
Personne à compétences particulières

Académie de GRENOBLE

M. Adrien MEUNIER
Professeur de lycée professionnel

Académie de GRENOBLE

M. ERIC VANNIER
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de DIJON

M. Fabien YVANEZ
Professeur de lycée professionnel

Académie de GRENOBLE

La session 2013 de l'Examen Professionnalisé Réservé Génie Industriel option BOIS s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le jury adresse de vifs remerciements au chef d'établissement et au chef de travaux ainsi qu'à leurs collaborateurs pour l'accueil qui lui a été réservé pendant ces périodes.

3. EPREUVE D'ADMISSION

3.1. ECRITURE DU RAEP : La directive ministérielle

Examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

En vue de l'épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comportant les éléments mentionnés ci-après et qu'il remet dans le délai et selon les modalités fixés par l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnalisé réservé. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixés entraîne l'élimination du candidat.

À l'issue de l'épreuve et après délibération, le jury fixe par ordre de mérite la liste des candidats admis.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury et comporte deux parties. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat suivant les modalités ci-après. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied-de-page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Pour les sections bivalentes d'enseignement général, le candidat a le choix pour le dossier de RAEP entre l'une ou l'autre des deux disciplines. Ce choix s'effectue au moment de l'inscription.

Durée de préparation de l'épreuve : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

1. Première partie de l'épreuve

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : trente minutes maximum.

2. Seconde partie de l'épreuve

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Pour les sections bivalentes, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Pour les sections bivalentes d'enseignement général, le jury se réserve le droit de déterminer un sujet en relation avec la discipline non choisie par le candidat pour son dossier de RAEP. Lorsque l'une des valences de la section est une langue étrangère, le jury peut conduire tout ou partie de l'entretien dans la langue que le candidat se destine à enseigner.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

Organisation des recrutements réservés ouverts dans le cadre des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique - session 2013

NOR : MENH1241550N

note de service n° 2012-200 du 17-12-2012

MEN - DGRH D1 et B1-3

Constats et conseils donnés aux candidats :

Étude par le jury d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)

Cette épreuve prend appui sur un dossier de reconnaissance de l'expérience professionnelle (RAEP) composé de deux parties :

Première partie : le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel en entreprise et dans le domaine de l'enseignement (2 pages).

Deuxième partie : le candidat présente une démarche pédagogique relative à une situation d'apprentissage dans une classe qu'il a eue en responsabilité (6 pages).

Constat

Un nombre significatif de dossiers a été conforme au cahier des charges mentionné dans l'arrêté précité. Certains ont su décrire précisément leur expérience tant en entreprise que dans l'enseignement. Les éléments fournis par les candidats ont permis au jury de percevoir leur profil professionnel et déceler des compétences pédagogiques, mais aussi repérer des capacités à exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

L'analyse que ces candidats ont effectuée pour leurs réalisations pédagogiques leur a permis de présenter des dispositifs cohérents : objectifs de formation à atteindre, mise en activité des élèves, compétences et savoirs technologiques des référentiels ciblés, progressions pédagogiques, choix et pertinence des supports de formation, modalités des évaluations, suivi individuel des élèves sur la base des compétences du référentiel.

On peut noter, cette année pour un plus grand nombre de candidats, une bonne qualité rédactionnelle : expression écrite claire et synthétique, maîtrise de l'orthographe et syntaxe correcte.

Les critères d'appréciation, conformément à la réglementation, des membres du jury ont porté sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Conseils

Des candidats n'ont pas toujours répondu aux exigences du texte de référence par conséquent le jury leur adresse les conseils ci-après.

Sur la forme

Il est impératif de respecter le cahier des charges (parties dactylographiées en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm - présentation : respect des marges...) et de joindre sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite.

Pour la partie 1 : Les candidats devront impérativement se montrer plus précis dans la rédaction de leur cursus professionnel en mentionnant précisément les grandes étapes de leur parcours en entreprise et leur itinéraire de formation pour en dégager les compétences acquises qui leur sont utiles dans le métier d'enseignant. La présentation de l'expérience en tant que professeur ou formateur jusqu'à l'inscription au concours doit être formalisée de manière plus structurée.

Pour la partie 2 : Les documents présentés pour l'application pédagogique doivent être clairs, concis et structurés. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être réellement attestée par le chef d'établissement.

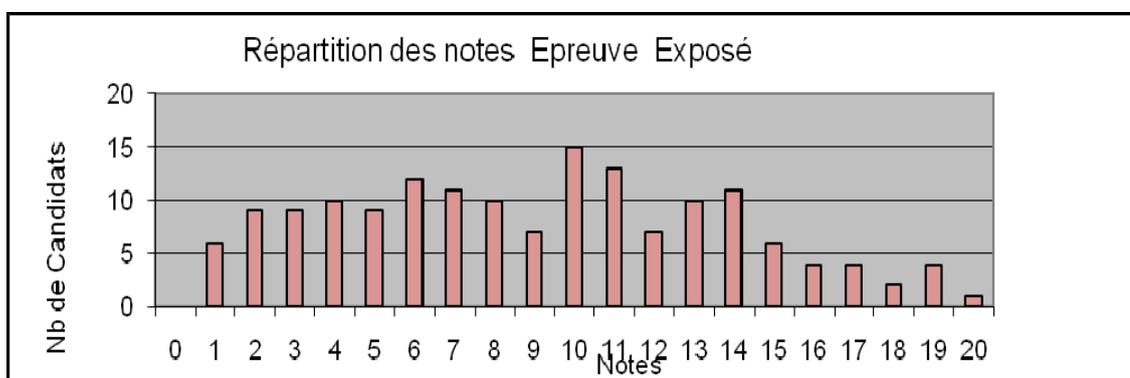
Sur le fond Au plan pédagogique, les candidats indiqueront sans ambiguïté la classe et l'intitulé exact du diplôme pour lesquels l'activité est décrite. Cette activité sera représentative d'une situation d'apprentissage en lien avec une réalité professionnelle prenant appui sur des objectifs clairement énoncés et adaptés, en adéquation au référentiel. Elle sera également située dans une progression globale, logique et explicitée. Le candidat explicitera la démarche pédagogique utilisée pour arriver aux résultats attendus et justifiera le ou les support(s) de formation choisi(s). Le potentiel pédagogique du support retenu sera

précisément indiqué (activités de référence, tâches, compétences détaillées, savoirs associés et indicateurs d'évaluation ciblés). La nature de l'activité des élèves et l'évaluation des compétences développées seront mises en exergue. Des éléments de contenu seront donnés au jury pour évaluer la qualité du fond scientifique, technique ou professionnel de la situation d'apprentissage et l'apport des connaissances nouvelles. La diversité des élèves et la différenciation des activités futures sont aussi des éléments que le jury souhaite prendre en compte.

Cette étude sert de base pour l'élaboration de la question qui sera posée en candidat lors de sa préparation pour la deuxième partie de l'entretien.

3.2. EPREUVE 2 : PRESENTATION DU RAEP.

3.2.1 : Première partie : L'Exposé.



A l'issue de cette première session, différents constats apparaissent. Pour assurer aux candidats les meilleures chances de réussite à cette épreuve il est proposé les pistes de travail listées ci-dessous.

- S'informer sur le déroulement précis de l'épreuve auprès des corps d'inspection, en lisant le rapport de jury et en instaurant une veille technologique efficiente.
- Pour constituer le dossier R.A.E.P, il est recommandé de retenir des documents traçant une réalisation pédagogique pertinente vécue et représentative des métiers préparés dans le cadre des formations du Génie Industriel Bois

Un nombre important de candidats n'ont pas la connaissance du cadre global d'intervention d'activité du Génie Industriel Bois.

De nombreux dossiers ne sont pas construits de manière à mettre en évidence, la stratégie pédagogique, la pertinence du choix de la séquence au regard des enjeux du Génie Industriel Bois, la capacité d'analyse de son activité.

Il est souvent constaté le manque d'intégration des problématiques Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (T.I.C.E.) dans la mise en œuvre de la situation choisie, le manque d'utilisation de logiciel professionnel de Dessin Assisté par Ordinateur et Conception Assistée par Ordinateur, de modeleurs volumiques.

- La présentation orale du R.A.E.P. en dix minutes ne doit pas se limiter à sa lecture ou à sa récitation.

Il est conseillé d'utiliser un support numérisé par vidéo projection. De nombreux candidats ont proposé un exposé peu structuré et non accompagné d'un support numérique d'animation.

Il est recommandé de s'entraîner à cette phase en vue d'optimiser la présentation dans la durée impartie.

Lors de l'échange par questionnement, les contenus abordés correspondaient aux connaissances de base qu'un professeur le lycée professionnel du Génie Industriel Bois doit maîtriser pour dispenser un enseignement aux classes de C.A.P. et Baccalauréat. Il est fortement conseillé de prendre :

- connaissance des référentiels de la filière « bois »
- le temps juste nécessaire pour formuler la réponse adaptée, concise et précise.

Trop souvent cet échange n'a pas permis d'apporter des réponses et des argumentations aux questions techniques et pédagogiques posées par les membres du jury et d'approfondir les éléments contenus dans le dossier..

Pour certains, l'échange a fait ressortir un manque de connaissances techniques de base du métier. Les normes, les règles en vigueur, les conventions propres à la filière bois sont peu citées, voire peu respectées.

Il est apprécié de mettre à disposition des ressources complémentaires nécessaires à l'échange : référentiel, documents complémentaires à caractère technique et pédagogique pour favoriser les échanges avec le jury.

- Enfin il est souhaitable que les candidats adoptent une posture reflétant les qualités attendues d'un enseignant.

3.2.2: Deuxième partie : La présentation d'une séquence de formation.

La préparation :

Cette épreuve de préparation de 30 minutes s'effectue dans une salle dédiée à cet effet.

Au cours de cette préparation, les candidats :

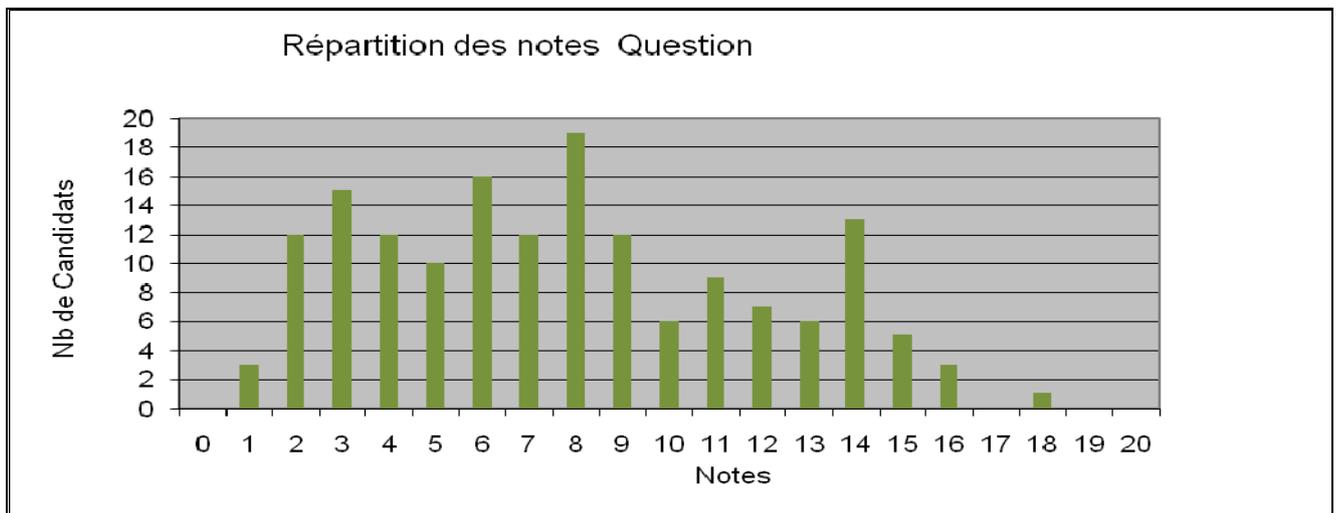
- doivent préparer des éléments de réponse à une question posée par le jury relative à la seconde partie du dossier, question en lien avec leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ;
- disposent d'un poste informatique doté des logiciels courants de bureautique classique.

À l'issue de cette préparation, les candidats changent de salle pour l'entretien avec le jury.

Ils ont alors à leur disposition un tableau, un ordinateur et un vidéoprojecteur.

Les candidats peuvent donc apporter la présentation de leur dossier RAEP sur une clé USB ou sur leur microordinateur portable qu'ils pourront connecter à l'écran ou au vidéoprojecteur.

Le candidat présentera sa réponse à la question posée par le jury par un exposé s'appuyant soit sur un support numérique en utilisant le vidéoprojecteur, soit par l'utilisation du tableau. Le choix du mode de présentation n'influence pas l'évaluation du jury.



A l'issue de cette première session, différents constats apparaissent également. Pour assurer aux candidats les meilleures chances de réussite à cette épreuve, il leur est proposé d'approfondir les pistes de travail listées ci-dessous.

- **Les liens avec les référentiels Génie Industriel Bois.**

Les questions posées sont en lien avec les référentiels de Génie Industriel Bois :

- les 4 principaux CAP Charpentier Bois, Constructeur Bois, Menuisier Fabricant de Menuiserie, Mobilier et Agencement et Menuisier Installateur.
- les 3 principaux Baccalauréats professionnels Technicien Constructeur Bois, Technicien Menuisier Agenceur, Technicien de Fabrication Bois et Matériaux Associés

- **La démarche d'appropriation.**

Le candidat doit présenter une séquence pédagogique sur un sujet technique à traiter. Il doit expliquer globalement la problématique technique, les compétences visées, les savoirs technologiques et savoir-faire à acquérir, la chronologie de la séquence pédagogique, un scénario d'apprentissage et l'organisation de l'évaluation des nouvelles compétences acquises.

Cette présentation de séquence pédagogique doit conduire à l'acquisition de compétences du référentiel d'un baccalauréat professionnel ou d'un C A P des métiers de la filière Bois. Il appartient donc au candidat de définir l'ensemble des éléments pédagogiques suivants :

- la problématique technique sur laquelle reposent les compétences visées,
- les savoirs technologiques et savoir-faire à acquérir,
- la chronologie de la séquence pédagogique,
- le scénario d'apprentissage d'une séance permettant d'acquérir les compétences visées,
- l'évaluation des nouvelles connaissances acquises.

Il est important de rappeler que cette partie permet au candidat de démontrer son aptitude à :

- élaborer une séquence d'enseignement à partir d'un référentiel baccalauréat professionnel de la filière bois,
- maîtriser les contenus d'enseignement de la discipline des formations en lycée professionnel,

- savoir exploiter les référentiels des formations,
- choisir une démarche pédagogique adaptée à la situation d'apprentissage et aux élèves,
- mener une réflexion sur les finalités et l'évolution de la discipline ainsi et aussi sur les relations de celle-ci avec les autres disciplines.

- **La structure et contenu de la présentation.**

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Le jury constate que les présentations ne sont pas bien construites. Les thèmes à traiter ne semblent pas bien compris. Par conséquent la mise en situation faite par les candidats n'est pas suffisamment claire et les réponses sont alors trop générales. Trop peu de candidats sont en mesure de prendre la distance nécessaire pour dégager des principes généraux, des règles de travail, des méthodologies.

Les candidats n'utilisent pas pleinement le temps imparti pour exposer la problématique à traiter. (temps moyen 5 minutes pour 10 minutes maxi).

Beaucoup de candidats n'identifient pas les connaissances technologiques à transmettre à leurs élèves en fonction du sujet à traiter, certainement par manque de maîtrise des contenus de la discipline.

Les connaissances techniques des candidats devraient se situer au moins au niveau du Baccalauréat.

Le jury peut regretter que les candidats ne sont pas assez informés des évolutions technologiques (logiciels professionnels, matériels, matériaux, chaîne numérique...),

Les candidats qui enseignent en SEGPA doivent prendre connaissance des exigences de la discipline GIB et des orientations pédagogiques spécifiques à l'enseignement professionnel.

Très peu de candidats ont exploité les outils bureautiques mis à leur disposition pendant la préparation et lors de la présentation. De ce fait le support de présentation leur a fait défaut.

Des candidats ont néanmoins su présenter simplement des organisations pédagogiques cohérentes basées sur des contenus adaptés.

- **L'exposé.**

Quelques candidats ont su exploiter une situation particulière de leur expérience professionnelle pour imaginer une activité de formation plus générale permettant de développer les compétences ciblées. Ils ont pu dégager les savoirs associés transférables à d'autres situations d'activités professionnelles.

La notion de pré-requis semble acquise, mais la justification de cette antériorité pédagogique n'est pas toujours donnée.

Une partie restreinte de candidats a utilisé de manière opportune les outils numérisés proposés. Toutefois, pour beaucoup d'entre eux, il est nécessaire de soigner l'orthographe et la présentation écrite comme orale.

D'autres candidats n'ont pas été en mesure de :

- développer une séance cohérente inscrite dans une séquence pédagogique logique,
- définir les savoirs technologiques et savoir-faire à acquérir lors de la séquence, beaucoup de séquences présentées n'apportent rien de nouveau à l'apprenant ;
- concevoir une démarche pédagogique inductive ;
- détailler des activités précises des élèves durant dans cette séance ;
- proposer une solution des évaluations des acquis des élèves ;
- synthétiser les points essentiels à retenir qui sont porteurs de savoirs et savoir-faire transférables à d'autres situations professionnelles.

Les documents pédagogiques présentés (document de préparation professeur, fiche contrat...) ne sont pas toujours maîtrisés. Leur rédaction reste trop formelle et ne met pas en évidence leur usage dans la préparation et le déroulement de la séquence.

- **Les conseils aux candidats :**

Les candidats peuvent se poser les questions suivantes pour préparer leur séquence :

- Quelles connaissances minimales doivent posséder mes élèves pour aborder le nouvel apprentissage ?
- Quels savoirs ou savoir-faires nouveaux vais-je leur apporter ?
- Que doivent retenir les élèves à la fin de la séquence ?
- Quelle stratégie pédagogique ?
- Quel type d'évaluation faut-il mettre en place ?

Pour répondre à ces questions, les membres du jury conseillent aux candidats de porter une attention particulière sur les points cités ci-après :

- définir précisément les compétences qui peuvent être développées en fonction du questionnement proposé suite à la lecture du R A E P ;
- définir et formaliser les savoirs, et savoir-faire à acquérir lors de la séquence ;
- définir les pré-requis et le degré d'autonomie des élèves ;
- définir le niveau de performance attendu en tenant compte des niveaux taxonomiques (reproduire, retrouver une loi, appliquer, transférer, inventer, créer, choisir, argumenter) ;
- exprimer une problématique permettant de confronter l'élève aux savoirs à acquérir ;
- privilégier une pédagogie inductive ;
- élaborer la chronologie des activités de la séance qui devront être conduites par les élèves : observation, expérimentation, manipulation...
- définir les espaces, le temps et le mode de travail en groupe ou individuel,
- définir la manière dont se fera la synthèse des connaissances ;
- envisager l'évaluation des apprentissages.

- **L'entretien**

Le jury a apprécié le comportement de certains candidats. Il a relevé une véritable écoute de la part de ces derniers afin de répondre de la manière la plus complète aux

questions posées. De manière marginale, des candidats éludent ou se dérobent aux demandes effectuées par le jury.

Les règles de communication ne sont pas toujours maîtrisées. Un professeur doit être capable de s'exprimer clairement, rigoureusement et d'effectuer des exposés synthétiques dans un vocabulaire professionnel adapté.

Pour quelques candidats, on peut noter un manque de connaissances scientifiques et technologiques. Dans ce cas, il leur est excessivement difficile d'apporter des réponses et des argumentations aux questions techniques et pédagogiques posées par les membres du jury.

Les normes, les règles en vigueur, les conventions propres à la filière bois sont peu citées, voire peu respectées. Par ailleurs, il est indispensable d'employer un vocabulaire technique adéquat et de savoir exprimer correctement une pensée technique graphiquement (schéma, croquis, modèle...).

Pour conclure, il est vivement souhaité que les candidats lisent attentivement les textes relatifs à ce concours afin de s'informer, d'appréhender et de respecter les modalités et les contenus à mettre en œuvre pour chaque partie d'épreuve. Il est également fortement conseillé de prendre connaissance des référentiels des baccalauréats professionnels et des CAP composantes essentielles de la filière "bois".

3.2.3 Des exemples de questions posées :

Thématique à traiter : Dans le cadre de la discipline Génie Industriel Bois, on vous demande d'aborder avec une classe de CAP Menuisier installateur les caractéristiques et critères de choix des quincailleries

Thématique à traiter : Dans le cadre de la discipline Génie Industriel Bois, vous pouvez intervenir auprès d'élèves de CAP Menuisier Fabricant. On vous demande d'aborder avec cette classe les types de risques et les traitements des bois et choix d'essences adaptées.

Thématique à traiter : Dans le cadre de la discipline Génie Industriel Bois, vous pouvez intervenir auprès d'élèves de Bac professionnel TMA. On vous demande d'aborder avec cette classe le concept de la Fabrication Assisté par Ordinateur et plus particulièrement l'élaboration d'un programme pour une Machine-Outil à Commande Numérique.